



VILLE DE  
**MONT-JOLI**

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES  
COLLECTIONS**

**BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

**Préparée par Julie Bélanger, régisseuse**

**MARS 2017**

# Tables des matières

Rôle de la bibliothèque publique.....	2
Mission.....	2
But.....	2
Objectifs de la politique de développement des collections.....	2
Liberté intellectuelle et censure.....	2
Durée et révision de la politique.....	3
Sélection.....	3
Responsabilité.....	3
Portrait sommaire de la clientèle.....	3
Outils de sélection.....	4
Critères de sélection généraux.....	4
Critères de sélection spécifiques.....	5
Ouvrage de fiction.....	5
Plus spécifiquement pour le volet 0-11 ans.....	5
Documentaires (jeunes ou adultes).....	6
Livres pour adolescents (12-17 ans).....	6
Documents audiovisuels.....	6
DVD.....	6
Disques compacts.....	7
Documents numériques.....	7
Livres numériques.....	7
Autres documents.....	7
Jeux et jouets.....	7
Types et catégories de documents acquis	
Livres.....	7
Revue, magazines et journaux.....	8
Documents audiovisuels.....	8
Documents numériques.....	8
Jeux et jouets.....	8
Documents exclus.....	8
Dons.....	9
Plaintes et demandes de retrait.....	9
Acquisition.....	9
Modes d'acquisition retenus.....	9
Priorité de traitement des commandes.....	10
Nombre d'exemplaires.....	10
Remplacement des documents perdus.....	10

## Rôle de la bibliothèque publique

Le rôle de la bibliothèque publique dans la communauté a beaucoup changé et évolué ces dernières années. Cette « institution » est devenue pour plusieurs personnes, le « troisième lieu », c'est-à-dire l'endroit le plus fréquenté après le domicile et le milieu de travail.

## Mission

La bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli est un lieu d'accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes. Elle se doit d'être accessible à tous, sans exception (âge, race, langue...) et offrir des services de qualité, répondant aux besoins de ses utilisateurs. Elle a aussi pour mission de promouvoir le goût de la lecture auprès de la population.

## But

La politique de développement des collections vise principalement à définir une stratégie cohérente d'acquisition pour l'ensemble des documents de la collection.

## Objectifs de la politique de développement des collections

- La politique de développement des collections a été élaborée afin d'informer les autorités politiques, administratives, les employés et le grand public, des critères de sélection lors de l'acquisition de documents (choix, dons).
- Elle sert également à donner des lignes directrices à la personne responsable du choix de documents, afin qu'il y ait une certaine uniformité, cohérence au fil des ans.
- Constituer un fonds représentatif des besoins des usagers, en prenant en compte les caractéristiques du milieu et de la population.

## Liberté intellectuelle et censure

La bibliothèque de Mont-Joli adhère à la Charte canadienne des droits et libertés. C'est donc dire qu'elle ne pratique pas de censure idéologique, politique, religieuse, économique ou autre, lors de l'acquisition des documents. La collection représente alors différents points de vue.

## Durée et révision de la politique

Cette politique devrait être revue aux cinq (5) ans afin de s'assurer de sa pertinence et prendre en compte tous les changements et l'évolution dans le développement des collections.

La responsabilité de la politique de développement des collections et de sa révision relève de la régisseuse de la bibliothèque.

## Sélection

### Responsabilité

La régisseuse de la bibliothèque est responsable du choix des documents acquis par la bibliothèque.

### Portrait sommaire de la clientèle

Au 31 décembre 2016, la population de Mont-Joli comptait 6 434 habitants, selon le site du MAMROT (6 665 en 2011). Suivant la tendance observée au Bas-Saint-Laurent depuis quelques années, on constate une diminution et un vieillissement de la population.

Voici maintenant les données de Statistique Canada lors du recensement de 2011 (puisque les données du recensement de 2016 n'étaient pas encore terminées lors de la production de ce document) :

- le français était la langue parlée à 100%
- la population totale comptait 3 510 femmes et 3 155 hommes
- l'âge médian était de 49,8 ans
- la population immigrante était de 1%
- 58% des familles étaient propriétaires et 42% locataires
- 48% des couples étaient sans enfant, 34% avec des enfants, 18% de familles monoparentales
- le revenu des ménages était de
  - 66% entre 50,000 \$ et moins,
  - 19% entre 50,000 \$ et 80,000 \$,
  - 8% entre 80,000\$ et 100,000 \$,
  - 7% entre 100,000\$ et 150,000 \$,
  - 1% plus de 150,000\$

- le taux de scolarité se définissait comme suit :
  - 31% avait une formation universitaire,
  - 15% avait une formation collégiale,
  - 25% avait une formation secondaire,
  - 19% avait une formation d'apprentis ou de métiers
  - 29% sans diplôme
- la population par groupe d'âge est de
  - 14 % pour les 15 ans et moins ;
  - 10% 15 à 24 ans;
  - 20% 25 à 44 ans ;
  - 33% pour les 45 à 64 ans ;
  - 23% 65 ans et plus
- Dans le secteur urbain de la MRC de la Mitis, une importante proportion d'enfants de moins de cinq (5) ans sont jugés vulnérables ou fragiles au niveau du développement cognitif et langagier.

C'est un tableau sommaire, mais qui est quand même représentatif de notre population.

### Outils de sélection

Pour faire la sélection des documents, la régisseuse doit se tenir informée des nouvelles publications à l'aide d'outils divers dont les sites web (Renaud-Bray, Archambault...), les librairies, les journaux (Le Devoir, Le Soleil), les revues spécialisées (Lurelu, Le Libraire), les bases de données spécialisées (SQTD, Memento), les suggestions des abonnés, les catalogues d'éditeurs sur papier ou sur le web et les prix littéraires décernés chaque année.

### Critères de sélection généraux

Pour chaque titre, plusieurs critères doivent être évalués :

- l'autorité de l'auteur, de l'illustrateur, de l'éditeur
- l'année de publication
- l'exactitude de l'information
- l'actualité d'un sujet et sa valeur permanente
- la profondeur du contenu
- l'objectivité, l'impartialité ainsi que l'équilibre des points de vue
- la pertinence et l'intérêt du document dans le contexte québécois
- le coût du document en rapport avec le budget disponible
- la présentation physique du document (page couverture, mise en page, boîtier, illustrations, photographies)

- la qualité de l'écriture et de l'orthographe
- l'organisation de l'information à l'intérieur du document
- la littérature régionale
- les besoins exprimés par la clientèle
- la pertinence du sujet par rapport aux objectifs de la bibliothèque
- les prix littéraires
- le manque ou l'insuffisance de document sur un sujet de la collection
- la disponibilité et l'accessibilité du document auprès d'autres bibliothèques
- la mention ou critique positive dans les revues ou autres bases de données
- convenance du format du document pour la bibliothèque

### Critères de sélection spécifiques

Outre les critères généraux de sélection cités dans ce document, d'autres critères peuvent s'appliquer aussi pour d'autres types d'ouvrages :

### Ouvrages de fiction

- les succès de la librairie
- les classiques et les grands auteurs
- la diversité des genres littéraires (policier, science-fiction, historique...)
- les publications des auteurs de la région

La bibliothèque n'est pas obligée d'avoir dans sa collection, toutes les œuvres d'un(e) auteur(e).

### Plus spécifiquement pour le volet 0-11 ans

- les documents qui offrent différents niveaux de lecture
- la diversité des genres littéraires pour tous les groupes d'âge
- les ouvrages qui stimulent l'imaginaire, qui éveillent la curiosité des jeunes et qui respectent le niveau de sensibilité de chacun
- les valeurs véhiculées dans le document et les thèmes abordés doivent contribuer à développer la créativité et le sens critique du jeune lecteur
- la littérature régionale et québécoise

La bibliothèque contribue au développement du plaisir et de la lecture chez les jeunes, en offrant une grande variété d'ouvrages pour répondre aux goûts des enfants, des parents et aussi des enseignants qui trouvent souvent des compléments à ce qu'ils ont déjà dans leur milieu scolaire.

### Documentaires (jeunes ou adultes)

- Les ouvrages dont le contenu est québécois d'abord, canadien ensuite et international
- Présence d'outils de repérage (table des matières, index, bibliographie)
- Information claire et objective
- En fonction de l'actualité
- Dans les domaines où l'information évolue et change rapidement, il faut s'assurer de se mettre à jour continuellement

Le choix est orienté vers des ouvrages « grand public », afin de permettre à tous les usagers de consulter ces ressources et bien en comprendre le contenu. Lors de l'achat, la bibliothèque se doit de couvrir la plus grande variété de sujets possible, afin de satisfaire les besoins d'information et de connaissance de tous ses usagers.

### Livres pour adolescents (12-17 ans)

- Littérature dont les sujets sont plus réels, étranges, mystérieux
- Les ouvrages qui abordent des sujets qui touchent particulièrement les adolescents (sexualité, amour, enjeux sociaux, psychologie...) et qui suscitent leur intérêt
- Les ouvrages dont les auteurs, acteurs ou événements du document les interpellent (chanteur, humoriste, série télévisée...)

### Documents audiovisuels

#### DVD

- Films québécois
- Films pour enfants
- Séries télévisées québécoises
- Les grands classiques
- Les films de répertoire
- Les films adaptés de livres
- Les spectacles d'humour québécois ou autres spectacles
- Les documentaires

Les films dont la classification est « générale » sont toujours pris en compte et sélectionnés. A l'occasion et pour des critères mentionnés plus haut, on acquiert « 13ans » et plus. Aucun film de violence, 16 ans et plus, horreur ou érotique ne sont achetés.

Le site de la Régie du cinéma du Québec est le principal site pour évaluer si on procède à l'achat ou non.

On essaie d'éviter la compétition avec les clubs vidéo, autant que possible.  
La bibliothèque possède un budget spécifique pour ce genre de document.

### Disques compacts

La bibliothèque ne procède plus à l'achat de ce genre de document depuis déjà quelques années, étant donné que la musique en ligne est très répandue. Par contre, ceux qui ont fait l'objet d'un achat antérieurement sont conservés et sont toujours à la disposition des usagers, dans une section spécifique, au premier étage. On y retrouve tous les genres de musique (classique, films, anglais, français, internationale, enfants, etc.), à l'exception peut-être du « heavy métal ».

### Documents numériques

#### Livres numériques

L'acquisition des livres numériques s'effectue selon les critères suivants du moins pour l'instant, puisque c'est une toute nouvelle collection :

- le format ePub est privilégié
- les documents adultes sont privilégiés (best-seller, roman, documentaire)
- demande des usagers

### Autres documents

#### Jeux et jouets

Le choix est basé sur les cotes attribuées chaque année : la cote « Excellence » ou « Recommandé » est privilégiée pour l'achat et parfois, à la demande d'un usager. On en retrouve pour les 0 à 99 ans et ils sont mis à la disposition des abonnés, dans la section jeunesse.

### Types et catégories de documents acquis

#### Livres

- romans jeunes, adolescents, adultes
- documentaires jeunes et adultes
- romans et documentaires en gros caractères
- ouvrage de référence pour les jeunes et les adultes
- bandes dessinées jeunes, adultes et mangas
- albums pour jeunes
- romans et documentaires anglais

### Revue, magazines et journaux

Des périodiques jeunes et adultes où l'on peut retrouver une dimension de divertissements (mode, cuisine, histoires), mais aussi, un contenu d'actualité, de découvertes récentes dans le domaine des sciences, des découvertes géographiques, lesquels pouvant constituer un complément aux autres documents.

Les publications locales, régionales et/ou gratuites sont mises à la disposition des usagers.

Pour les journaux, la bibliothèque est abonnée à quelques titres et le journal local/régional est également disponible auprès des usagers.

### Documents audiovisuels

- Vidéocassettes
- DVD
- Disques compacts

### Documents numériques

- Livres numériques

### Jeux et jouets

- Pour la petite enfance et les jeunes
- Pour les adolescents
- Pour les adultes (meurtres et mystères...)

### Documents exclus

- documents dont le but premier est de vendre une idée plutôt que d'informer les gens (propagande religieuse, commerciale, politique...)
- documents qui véhiculent des idées de violence, de haine à l'égard de groupe spécifique ou d'une personne quelconque
- manuels réservés spécifiquement au milieu scolaire
- ouvrage dont le prix est beaucoup trop élevé
- documents dont l'information est non adaptée et non adaptable à la réalité québécoise
- documents trop spécialisés pour le grand public
- documents non adaptés à une bibliothèque publique (livres à colorier, mots cachés, etc.)

## Dons

La bibliothèque accepte les dons des usagers à condition qu'ils soient déposés directement à la bibliothèque. Par contre, elle n'est pas dans l'obligation d'intégrer ces documents à la collection. Le citoyen doit accepter également que ces dons deviennent la propriété de la bibliothèque et que celle-ci puisse en disposer à sa guise (les garder ou les vendre lors de la vente annuelle). La responsable des acquisitions jugera de la pertinence ou non de garder ces documents, selon les mêmes critères mentionnés plus tôt dans cette politique. Aucun reçu d'impôt ne sera remis pour les dons.

## Plaintes et demandes de retrait

Les usagers qui désirent émettre une opinion concernant la présence d'un livre dans la collection de la bibliothèque sont libres de le faire, soit en s'adressant au comptoir du prêt, soit par écrit à l'adresse de la bibliothèque ou encore en personne, à la régisseuse.

## Acquisition

La régisseuse de la bibliothèque est responsable des acquisitions de tous les documents.

### Modes d'acquisition retenus

- Listes de documents envoyés électroniquement
- Visites en librairie agréée
- Envois d'office par une librairie agréée

La bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli respecte la Loi québécoise sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chap. D-8.1). Cette loi prévoit que les bibliothèques publiques doivent effectuer leurs achats de livres dans au moins trois (3) librairies agréées de leur région administrative. Il est spécifié également que l'achat de livres doit se faire à prix régulier.

À quelques occasions, la bibliothèque de Mont-Joli achète des livres à compte d'auteur, mais seulement lorsque l'auteur est de la région et que son livre n'est pas distribué dans les librairies agréées.

### Priorités de traitement des commandes

Les demandes des usagers sont traitées en priorité, suivie des documents susceptibles d'être très populaires auprès des usagers.

### Nombre d'exemplaires

Étant donné que la bibliothèque désire offrir le maximum de choix d'ouvrages à ses usagers, l'achat d'un exemplaire d'un même document est privilégié. L'espace disponible étant un autre aspect à considérer également.

### Remplacement des documents perdus

La bibliothèque n'est aucunement dans l'obligation de remplacer un document perdu ou abîmé. La pertinence de son remplacement sera décidée par la régisseuse.